



PV SCJA du 19 Avril 2022

**Président** : Pascal Rebaud 06 14 68 55 67

**Responsable de la Sous-Commission des Jeunes Arbitres** : Florian Rebaud 06 28 47 08 76

**Responsable adjoint de la Sous-Commission des Jeunes Arbitres**: Victor Pereira 06 16 98 37 18

**Responsable pôle formation** : Victor Pereira 06 16 98 37 18

**Validations rapports** : Tahar Chalabi 06-62-58-38-19

**Désignations U18** : Guillaume Dupuy 06 88 57 47 48

**Désignations U15** : Guessoum Oussama 0783348866

**Désignations observateurs, accompagnateurs** : Issa Ghadab 06-52-68-08-97

**Désignations Ligue jeunes** : Guillaume Dupuy 06 88 57 47 48

**Responsables administratifs « impayés » jeunes arbitres** : Franck Angual 06 64 51 21 67

**Représentant des arbitres à la Commission de Discipline** : Christian Aurand 06 98 40 81 79

Nous vous demandons d'avoir le contact direct avec votre interlocuteur, les messages sur répondeur ne seront pas pris en considération.

**Lorsque vous avez une information concernant votre rencontre (inversion du match, ou non déroulement de la rencontre).**

**Merci de faire suivre l'information à votre désignateur au cas où une modification d'arbitre est faite**

### FORMATION

#### CANDIDATURE LIGUE JEUNES ET SENIORS

Les formations Ligue sont programmées aux dates suivantes : 2/05, 9/05, 16/05, 23/05, 30/05.

Les arbitres du groupe promotionnel sont convoqués aux mêmes dates (présence obligatoire).

### RAPPEL UTILISATION

#### CARTON BLANC

Suite à diverses remontées d'informations la CDA tient à rappeler aux arbitres de bien utiliser le carton blanc comme cela est prévu dans le règlement des compétitions mais également dans les conditions d'application prévues pour cette sanction.

**Le carton blanc doit obligatoirement faire partie du kit des cartons en votre possession sur le terrain.**

**Rien ne saurait justifier l'absence de celui-ci et / ou la non-utilisation (volontaire) sur le terrain.**

### A L'ATTENTION

#### DE TOUS LES ARBITRES MAJEURS

La CDA rappelle à tous les **arbitres MAJEURS** (jeunes arbitres MAJEURS et séniors) qu'ils doivent fournir **OBLIGATOIREMENT** **une échographie cardiaque** demandée depuis maintenant 3 saisons (délai accordé par la commission fédérale médicale).

Nous allons bientôt arriver à l'échéance de ce délai (30 juin 2022).

A tous ceux qui ne l'ont pas encore fournie, il faut réellement le faire dans les plus brefs délais.

Sachez que passer **le délai du 30 juin 2022** en l'absence de l'échographie cardiaque, les arbitres non en règle seront dans l'impossibilité de valider leur demande de licence (faite par le club) tant qu'ils n'auront pas régularisé la fourniture de cet examen.

#### ATTENTION DE NE CONFONDRE ELECTROCARDIOGRAMME ET ECHOGRAPHIE CARDIAQUE CE SONT DEUX EXAMENS DIFFERENTS.

La CDA compte sur chacun d'entre vous pour vous assurer que vous êtes en règle sur ce point et ceci dans le but d'éviter les difficultés lors de la prochaine saison.

**RAPPEL: l'échographie cardiaque est à fournir une seule fois dans votre carrière d'arbitre sans aucune notion de limite de validité. Si vous l'avez déjà fourni vous n'êtes pas concernés par ce rappel.**

**PAS D'ÉCHOGRAPHIE CARDIAQUE pour les jeunes arbitres MINEURS.**

Comptant sur la prise en considération de ce rappel IMPORTANT.

Pascal REBAUD  
Président CDA Loire



La SCJA demande aux jeunes arbitres qui ne vont pas à leur match en dernière minute. Ils doivent obligatoirement prévenir leur désignateur et lui signaler s'ils sont observés afin de prévenir l'observateur et éviter un déplacement inutile.

### COURRIERS

Bellegarde : Lu et noté

JS Cellieu : Lu et noté

### CONVOCATIONS ARBITRES

**M. Fitouri Yassine** : Vous êtes convoqués à la SCJA le **Lundi 25 Avril à 19h** pour affaire vous concernant.

**M. Babah Ayman** : Vous êtes convoqués à la SCJA le **Lundi 25 Avril à 19h10** pour affaire vous concernant

**M. Diaf Fares** : Vous êtes convoqués à la SCJA le **Lundi 25 Avril à 19h20** pour affaire vous concernant

**M. Diaf Mehdi** : Vous êtes convoqués à la SCJA le **Lundi 25 Avril à 19h30** pour affaire vous concernant

**M. rigaud Frédéric** : Vous êtes convoqués à la SCJA le **Lundi 25 Avril à 19h40** pour affaire vous concernant

**M. Rehaili Eddi** : Vous êtes convoqués à la SCJA le **Lundi 25 Avril à 19h50** pour affaire vous concernant

La SCJA demande aux jeunes arbitres qui ne vont pas à leur match en dernière minute. Ils doivent **OBLIGATOIREMENT** prévenir leur désignateur et lui signaler s'ils sont observés afin de prévenir l'observateur et éviter un déplacement inutile.